

VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Le contrat de génération, on a déjà essayé,
c'est coûteux, inefficace et il y un risque d'effet d'aubaine »*

Le contrat de générations est une idée simple et forte : faciliter pour l'entreprise l'embauche d'un jeune en CDI et sa formation par un salarié senior ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'au départ à la retraite.

Le contrat de génération n'est pas coûteux : il sera entièrement financé par la reprise d'allègements de cotisations existantes.

Comment parler d'effets d'aubaine ? Aujourd'hui, 4 jeunes embauchés sur 5 le sont en contrat précaire. Quant aux seniors, ils sont souvent poussés précocement vers la sortie, alors même que la durée de cotisation exigée est croissante. C'est cette situation qui est coûteuse – et d'abord humainement – et que ce nouveau contrat vise à corriger. Le projet de F. Hollande, c'est un vrai contrat par lequel l'entreprise s'engage à conserver les emplois créés et surtout à assurer la formation du jeune par son aîné.

En outre, cette mesure sera ciblée : elle s'adressera aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi stable. Et ceux-ci sont trop souvent ceux qui n'ont pas pu poursuivre leurs études. F. Hollande n'accepte pas que nos jeunes restent aussi nombreux à galérer de contrat précaire en contrat précaire, de stage en stage, et qu'ils doivent remettre à plus tard leurs projets personnels faute d'emploi stable.

Enfin cette mesure n'a jamais été essayée : l'allocation pour le remplacement de l'emploi (ARPE) suivait une logique complètement opposée à celle que défend F. Hollande. Il s'agissait de permettre le départ en retraite anticipé d'un senior laissant la place à un jeune et cela aux frais de la collectivité. A l'inverse, le contrat de génération permettra la présence des deux salariés dans l'entreprise et d'assurer la formation de l'un par l'autre.